



COMMUNE DE BIENVILLE
60280

Arrêté n°37-2024

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu la demande du 06 septembre 2024, de la société SICAE située à GRANDFRESNOY, pour l'extension du réseau électrique rue du Marais à Clairoux.

A R R E T E

Article premier À partir du 09 septembre 2024 et jusqu'au 13 septembre 2024, la société SICAE va procéder l'extension du réseau électrique rue du Marais à Clairoux.

. La voirie Saint Simon sera fermée à la circulation le temps des travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société SICAE pour permettre l'application de ces dispositions.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société SICAE.

Fait à Bienville, le 09 septembre 2024

Le Maire, Patrick LEROUX

